

Jeudi 14 octobre 2021

Le conseil d'administration de NèreS se dote d'un tout nouveau Comité Déontologique !

Le lundi 11 octobre 2021, NèreS a officialisé la création de son Comité Déontologique. Grâce à ce dernier, l'organisation professionnelle entend promouvoir le développement des produits de santé de premier recours au travers d'une démarche responsable applicable à l'ensemble de ses adhérents.

Un Comité Déontologique pour asseoir une démarche responsable des adhérents

Veiller au respect de la charte de déontologie, émettre des recommandations en termes de pratiques responsables à destination du conseil d'administration de NèreS dans le respect des débats contradictoires, toutes ces actions font désormais partie des diverses missions que devra remplir le tout nouveau Comité Déontologique. Celui-ci exercera l'ensemble de ses missions en toute indépendance.

Pour mener à bien ces dernières, cinq membres titulaires ayant un mandat d'une durée de deux ans (renouvelable sans limitation) ont été nommés par le conseil d'administration de NèreS.

Le Comité Déontologique, au 11 octobre 2021, est ainsi composé des membres suivants :

- **Marie-Paule SERRE**, ancien professeur à Sorbonne université : Présidente du Comité Déontologique
- Deux membres de la société civile/ personnes qualifiées nommées par le conseil d'administration sur proposition de la Présidente du Comité Déontologique :
 - o **Sarah LASRI**, Maitre de Conférences à l'Université Paris Dauphine-PSL ;
 - o **Martial FRAYSSE**, Pharmacien d'officine ; président honoraire du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile de France

- Deux membres de NèreS (un membre élu du conseil d'administration et un adhérent désigné par ce dernier) :
 - o **Astrid ZIEBART** (Laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France) – suppléante : **Aurélia LIVET** (Laboratoire Ipsen CHC France)
 - o **Béatrice VINCENTI** (Laboratoire Zambon) – suppléant : Bruno PORTALIER (Laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France)

Dans un souci de suivi des actions menées par le Comité Déontologique, un rapport d'activité portant sur les pratiques professionnelles des adhérents de NèreS et des avis rendus tout au long de l'année sera réalisé et adressé, annuellement, au conseil d'administration de l'association professionnelle.

« Je me réjouis de participer à la création du comité déontologique de NèreS. J'ai la conviction que la mise en œuvre de règles déontologiques communes à l'ensemble des produits de premier recours est nécessaire pour répondre aux attentes de nos concitoyens à l'égard de l'intégrité professionnelle des entreprises qui les commercialisent. L'expertise pluridisciplinaire des membres du comité sera un atout précieux dans cette mission », Marie-Paule Serre, Présidente du Comité Déontologique de NèreS.

Une partition commune : la charte de déontologie !

Afin de mettre en musique les références communes et essentielles permettant de définir le cadre pour les adhérents d'un comportement responsable dans le cadre des missions de NèreS, une charte de déontologie a été élaborée.

Elle présente ainsi la vision de NèreS et les obligations de ses adhérents en tant qu'acteurs du parcours de soins, formalise les engagements essentiels de ces derniers et édicte, bien évidemment, les missions et la composition du Comité Déontologique de NèreS. Elle est désormais consultable sur le site de [NèreS](#).